



Saint Paul

Bulletin 2018 - 2019



Sommaire

Le mot du maire

La vie dans la commune.....page 1

Les services techniques.....page 9

Les aménagements.....page 11

L'école.....page 17

La vie associative.....page 21

St-Paul d'hier et d'aujourd'hui.....page 27

Les finances.....page 30

Nos joies et nos peines.....page 34

Démarches et services.....page 35

Les lavoirs de la couverture sont sur St-Paul mais où ?

Les réponses au fil de la lecture du bulletin !

Pour joindre la mairie

Ouverture au public :

- Mardi: 8h30 à 12h
- Jeudi: 16h à 19h
- Samedi : 8h30 à 12h

Permanence du maire :

- Samedi de 8h30 à 12h sur rendez- vous

Site internet :

- <http://www.stpaulsuryenne.fr>

Contacts :

- Tél : 04 79 36 81 04
- Courriel : mairie@stpaulsuryenne.fr

Le mot du maire

Chers Sanpaulanes, Sanpaulans,

Ce nouveau bulletin est une nouvelle occasion de vous informer plus en détail du travail réalisé par l'équipe municipale. Seuls les dossiers les plus importants vous sont présentés mais au quotidien de nombreuses tâches sont réparties entre les élus.

Une large place est aussi accordée aux associations et à l'école. La complémentarité et la diversité de leurs actions contribuent fortement au bien vivre à St-Paul. Nous leur apportons tout notre soutien.

En janvier, nous avons réalisé le recensement de la population. Nous sommes 715 Sanpaulans. Ce chiffre n'est pas officiel, il ne sera communiqué par l'INSEE qu'après un lissage issu d'un calcul intégrant, entre autres, le fait que le recensement n'a lieu que tous les cinq ans.

Le PLU va rentrer dans sa phase finale avec une étape importante pour tous : l'enquête publique prévue à l'automne.

Pour l'équipe ce dossier a mobilisé beaucoup d'énergie et de temps.

Nous sommes à moins d'un an du terme de notre mandat. Un coup d'œil dans le rétroviseur nous montre des réalisations qui correspondent à ce que nous voulions faire. Nous espérons que vous partagerez notre regard.

Nous avons d'autres dossiers en projet mais, faute de temps, ils sont encore dans les tiroirs !

A titre personnel, je ne postulerai pas au poste de maire en 2020.

Comme tout travail, la fonction de maire a ses contraintes et ses moments difficiles. Toutefois elle a été pour moi très largement composée de bons moments tant au sein de l'équipe municipale qu'avec les employés mais aussi et surtout lors de mes échanges avec vous tous.

Le cumul de temps consommé par ce poste, celui de mon activité professionnelle et un peu de vie de famille m'amène à un rythme au-delà du raisonnable.

Merci à vous pour la confiance que vous m'avez accordée et pour le soutien que vous m'avez apporté au cours de ce mandat.

Pierre SULPICE

La VIE dans la COMMUNE

Le repas des aînés

Chaque année vous êtes nombreux à vous retrouver autour d'un repas et d'animations.
Les enfants participent en confectionnant sets de table et menus.



En 2018, Manon, qui habite au hameau de La Guillièrre, et Jérémie vous ont fait une démonstration de plusieurs danses de salon.

L'admiration était à son comble.



En 2019, vous avez été séduits par les magiciens.
Le spectacle était offert par le comité des fêtes.

Journée Verte

Une trentaine de bénévoles se sont retrouvés pour l'entretien des chemins ruraux de la commune.

A cette occasion des personnages étranges nous ont surveillés sur les boucles de randonnée.



N'hésitez pas à nous informer de lieux ou chemins insolites ou anciens à nettoyer !

Cette année, rendez-vous le samedi 15 juin 2019 à 8h à la mairie.

Report au samedi 22 en cas de pluie.

Journée du patrimoine

Magnifique journée, pour l'édition 2018, au château des Rubods. M et Mme Davier nous ont ouvert les portes de leur demeure et ils ont su nous faire partager leur passion.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'ils ont entamé la rénovation dans le respect du lieu et des matériaux.

Un apéritif, offert par le comité des fêtes, s'est tenu, dans le verger, au son des interprétations de "Music Yenne".

Merci à nos hôtes pour leur accueil.



Cette année, la maison forte des Rubods ouvrira ses portes le samedi 22 juin de 14h à 18h dans le cadre des journées du patrimoine de pays et des moulins (JPPM).

Au programme : visite sur le thème "restauration dans le respect de l'ancien", démonstration de travail d'un menuisier et d'un tailleur de pierres avec des outils anciens suivi d'un concert classique à 17h.

En 2019 ...

La journée patrimoine se transforme.

On vous propose un CLUEDO géant au château des Rubods. Trouvez le coupable parmi les membres du conseil, l'arme et le lieu du crime.

Alors cette année... venez jouer avec nous !!!

On vous attend nombreux le dimanche 22 septembre à 10 heures.

8 mai et 11 novembre 2018

Lors de ces commémorations, de nombreuses personnes de générations confondues étaient présentes.

A l'occasion du centenaire de l'armistice, les enfants de l'école avaient confectionné des fleurs et ont lu les textes de Collette Million-Rousseau Badet.



Brosse Marcel

Matricule 414 à sa conscription au bureau de recrutement de Vienne (Isère) (justifié par son lieu de résidence ?). Né le 22 novembre 1896 à Lyon. Soldat 2e classe au 158e Régiment d'infanterie de Lyon. Mort pour la France le 30 mai 1918 à l'hôpital temporaire n°45 à Sézanne (Marne), suites de blessures de guerre. 22 ans. Tombe n°440 au carré militaire de cette même ville. Ces renseignements sont donnés par le site "memoiredeshommes". Aucune fiche à son nom sur les registres de Savoie. Dans trois recensements de Saint-Paul (1901, 1906 et 1911), il est dit "enfant en garde" puis "domestique de ferme" chez Joseph et Marie Moiroud habitant "les Moiroud". Son acte de naissance (archives du Rhône) précise qu'il est fils de Marie Piquer, ménagère, demeurant au 54, cours Vitton, Lyon 6e et Francisque-Henri Brosse, sans profession, absent depuis plusieurs mois et actuellement sans domicile connu.

Clocher Jean-Marie

1 R 221 – matricule 438. Né le 16 octobre 1894. Cultivateur aux Rozels. Fils de Charles et Caroline Cozlin. Incorporé au 14e Bataillon de Chasseurs à pied de Grenoble le 14 décembre 1914. Blessé, évacué le 16 août 1916 sur l'ambulance près de Maurepas (Somme), plaie à l'omoplate gauche par éclat d'obus. Cité à l'ordre du Bataillon le 28 août 1916 : "Très bon chasseur, blessé à son poste de combat". Chasseur 1ere classe le 30 mars 1917. Seconde citation le 7 août 1918 à l'ordre de l'Infanterie Divisionnaire 47 : "Fusilier mitrailleur d'élite, a le 18 juillet 1918 par la précision de son tir infligé des pertes sérieuses à l'ennemi. A par ce fait contribué à une large part à la progression de la compagnie". Caporal le 8 août 1918. Blessé le 3 octobre 1918 au nord-est de Lesdins (Aisne), plaie pénétrante au pouce droit par éclat d'obus. Décédé de maladie le 12 octobre 1918 en permission, dans ses foyers au Rozels – Mort pour la France. 24 ans.

Cusset Pierre

1 R 161 – matricule 1065. Né le 1er juin 1883 à Meyrieux-Trouet. Profession non indiquée. A habité Bourgoin-Jallieu (Isère) en 1907 et Seyssuel (Isère) en 1912. Fils de Victor et Josephine Duchesne (Les Vincents). Incorporé au 97e Régiment d'infanterie de Chambéry (caserne Curial) le 16 novembre 1904. Passé au 14e Escadron du Train des équipages militaires de Lyon le 1er août 1906 comme soldat ordonnance par décision du général commandant la 54e Brigade d'infanterie. Devenu postérieurement dispensé comme soutien de famille (article 22 du Conseil de Révision). Envoyé dans la disponibilité le 18 mars 1907. Rappelé à l'activité par mobilisation générale le 3 août 1914 au 333e Régiment d'infanterie de réserve de Belley (Ain). Cité à l'ordre du régiment le 3 décembre 1916 : "Soldat courageux et dévoué. S'est présenté volontairement le 24 et 25 octobre 1916 pour assurer le ravitaillement du bataillon sous un bombardement violent". Seconde citation à l'ordre de l'Infanterie Divisionnaire 157 du 16 juin 1918 : "Soldat courageux et dévoué, s'est vaillamment comporté le 27 mai 1918, a combattu jusqu'au corps à corps pour se dégager d'un

La VIE dans la COMMUNE

encerclément". Croix de Guerre, étoile de bronze. Tué à l'ennemi le 9 novembre 1918 sur le champ de bataille de Challerange (Ardennes) mais décès fixé au 3 octobre 1918 par jugement déclaratif du 1er octobre 1921 par le tribunal de Vienne (Isère) (dont dépend son lieu d'habitation ?). 35 ans. Tombe n° 947 à la Nécropole nationale de Semide-Orfeuil (Ardennes).

Dupasquier Francisque

I R 246 – matricule 779. Né le 19 juin 1898. Cultivateur à Leysin. Fils de Bernard et Françoise Machet. Incorporé au 140e Régiment d'infanterie de Grenoble le 11 mai 1917. Atteint de courbatures fébriles au Dépôt du Corps le 2 juin 1917. Réformé temporairement par la Commission de réforme de Montélimar (Drôme) le 14 janvier 1918 pour bronchite chronique aggravée par le service, légère diminution de sonorité costo-diafragmatite droite, respiration très humide, pas de bacille de Kock mais albuminurie positive. Classé au service armé par la commission de réforme de Chambéry le 18 avril 1918. Réaffecté au 140e Régiment d'infanterie de Grenoble le 29 avril suivant. Décédé le 27 mai 1918 à l'hôpital complémentaire de l'Aigle n°31 de Grenoble, des suites de maladie contractée en service commandé. 20 ans.

Durand Léon-Joseph-Marie

I R 252 – matricule 992. Né le 23 avril 1899. Cultivateur au Rubod. Fils de Jean-Marie et Marie-Antoinette Mimoz. Incorporé au 4e Régiment de génie de Grenoble le 19 avril 1918. Sapeur 1^{re} classe. Mort pour la France le 9 mai 1918 à l'hôpital de l'aigle n°31 de Grenoble – suite de blessures de guerre (site memoiredeshommes) – suite de maladie contractée en service commandé (archives de Savoie). 19 ans.

Machet Bernard-Antoine

I R 212 – matricule 1413. Né le 16 janvier 1892. Cultivateur au Lutrin. Fils de Guillaume et Joséphine Moret. Incorporé au 22e Bataillon de Chasseurs à pied d'Albertville le 10 octobre 1913. Entorse et plaie par baïonnette du genou droit à Mandray (Vosges) le 28 août 1914. Classé au service auxiliaire par décision de la Commission de réforme de Chambéry le 11 novembre 1916. Maintenu au service auxiliaire par cette même commission le 9 mars 1917. Passé au 97e Régiment d'infanterie de Chambéry le 18 février 1918. Classé inapte définitivement à faire campagne par la même commission le 24 mai 1918. Mort pour la France le 26 novembre 1918 à l'hôpital auxiliaire d'Aix-les-Bains par maladie contractée en service (pneumonie grippale). 26 ans. Tombe n°2 au carré militaire n°5 au cimetière de cette même ville.

Machet Joseph

I R 202 – matricule 1286. Né le 23 octobre 1890. Cultivateur aux Moirouds. Fils de Claude et Marie-Louise Michaud. Appelé bon pour le service le 11 octobre 1911 au 22e Bataillon de Chasseurs à pied d'Albertville. Chasseur de 1^{re} classe le 16 octobre 1912. Moniteur au Corps par l'application de l'article 33 de la loi du 21 mars 1905. Renvoyé dans ses foyers le 8 novembre 1913. Rappelé à l'activité par mobilisation générale le 2 août 1914. Arrivé aux armées le 10 août suivant. Cité à l'ordre du Bataillon le 21 août 1918 "Chasseur très méritant au front depuis le début de la campagne, a toujours fait preuve dans l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées, de courage et de sang-froid en particulier dans les ravitaillements périlleux de la période du 10 au 15 août 1918". Croix de guerre, étoile de bronze. Tué à l'ennemi le 28 août 1918 à Beuvraignes (Somme). Diplôme des Fatigués de guerre italienne. 28 ans. Tombe n° 5149 à la Nécropole nationale de Montdidier (Somme).

Machet Martin-Anthelme

I R 191 – matricule 1440. Né le 18 avril 1888. Cultivateur aux Moiroud. Fils de Claude et Marie-Louise Michaud. Appelé bon pour le service le 7 octobre 1909 au 11e Bataillon de Chasseurs à pied d'Annecy. Soldat 1^{re} classe le 26 octobre 1910. Envoyé dans la disponibilité le 26 septembre 1911. Rappelé à l'activité le 3 août 1914 par mobilisation générale. Prisonnier de guerre, tombé aux mains de l'ennemi à Saint-Dié (Vosges) le 30 août 1914 et interné à Lechfeld (Bavière-Allemagne) puis en Suisse (hôtel Bel-Air) le 22 juin 1918. Mort pour la France le 6 décembre 1918 à Neufchatel (Suisse) par maladie contractée au front. 30 ans.

Martin Gabriel

1 R 234 – matricule 585. Né le 4 juillet 1896. Cultivateur au Lutrin. Fils de François et Eugénie Simonet. Incorporé au 158e Régiment d'infanterie de Lyon le 8 avril 1915. Classé au service auxiliaire par la Commission de réforme du Rhône central le 4 octobre 1917 pour tuberculose fibreuse aggravée en service commandé. Passé au 14e Escadron du train des équipages le 10 octobre 1917 puis au 2e Groupe d'aviation le 24 février 1918. Mort pour la France de maladie le 16 juillet 1918 à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Pont (Isère). 22 ans.

Michaud Anthelme

1 R 131 – matricule 741. Né le 29 septembre 1878. Maçon. Fils de Jean et Joseph Veyret (les Michaud)¹. Sur le répertoire alphabétique correspondant à sa conscription (classe 1898), son nom est suivi de la lettre R (réformé). Sa fiche militaire individuelle est inexistante dans les registres. Le site "memoiredeshommes" ne contient aucune fiche à ce nom. Aucun renseignement ne peut donc être donné.

Réunion publique

Vous étiez plus de 40 personnes pour échanger sur les principaux projets et les dossiers en cours. L'accent a été mis sur des thématiques qui illustrent la vie de la commune, notamment le local technique, le gîte, la sécurité routière ...



La prochaine réunion aura lieu le samedi 19 octobre 2019 à 19h.

Les vœux du maire

En 2020 nous nous retrouverons le vendredi 17 janvier à 19h.

La bibliothèque

DES LIVRES, OUI, MAIS PAS QUE ...

Vous le savez maintenant, la bibliothèque, ce sont des livres, bien sûr, mais aussi des manifestations et animations tout au long de l'année :



- Une soirée jeux, début juillet, nous a permis de clôturer l'année scolaire joyeusement ;
- A l'automne, "ma bibliothèque en fête" a mis la musique à l'honneur et c'est la compagnie des petits détournements qui nous a présenté de surprenants instruments ;
- En décembre, pour faire patienter petits et grands, Sandrine Stablo nous a fait rêver avec des contes d'ours et de neige ;
- Dernièrement, c'est le conteur Koffi Pré qui a présenté des contes africains puis animé un atelier de création de batiks ;



- Un accueil particulier des assistantes maternelles, 2 à 3 fois par an, permet aux tout-petits de découvrir un nouveau lieu autour de lectures, d'animations (carnaval 2018) et de racontes-tapis (mars 2019) ;
- Nous sommes toujours aussi heureux d'accueillir les enfants de l'école et leurs enseignantes et de voir que petit à petit, la bibliothèque devient "leur" bibliothèque.

L'année à venir sera elle aussi pleine de rencontres :

- "Premières pages" offre aux bébés nés en 2018 (et à leurs parents) le livre "tout doux" et une animation le 4 mai 2019. Jeunes parents, vous avez reçu une invitation pour venir retirer le livre "tout doux" de votre enfant à la bibliothèque ;
- Juin 2019 sera le mois du polar : Enquêtes, énigmes, petits mystères et grands secrets La bibliothèque recevra une malle de livres pleins de suspens et d'effroi ... ;
- Du 4 au 11 novembre 2019, "en avant-pays le livre" fera bouger les bibliothèques de l'Avant-Pays sur le thème de "ce qui nous lie" ; une semaine au cours de laquelle vous trouverez livres et animations, dans l'ensemble des bibliothèques du canton, sur les liens humains (amour, amitié, famille ...). Pour la communauté de communes de Yenne, un spectacle est prévu le 9 novembre.

Enfin, depuis cette année, la bibliothèque fait partie de REZO LIRE, le réseau des bibliothèques de l'avant-pays savoyard. Grâce à un logiciel commun et à un portail (<https://rezolire.bibenligne.fr>), vous accédez aux catalogues de toutes les bibliothèques. De plus, lorsque la carte commune sera mise en place, vous pourrez emprunter un livre dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Autant dire alors, que le fonds de livres devient conséquent ! Cette carte commune vous fera bénéficier de services numériques intéressants :

- Du "cinéma" à la demande (multi-support, accès en streaming...) ;
- Des possibilités de formation en ligne ;
- Un accès à la presse nationale et étrangère.

Depuis janvier 2019, la bibliothèque vous propose des animations adultes et enfants sur le nouveau temps d'ouverture du jeudi.

Les horaires	
• Mardi	: 17h30 - 19h
• Mercredi	: 17h - 19h
• Jeudi	: 16h - 18h
• Samedi	: 10h - 12h

Vous pouvez à tout moment rejoindre l'équipe des bénévoles et donner un peu de votre temps pour des permanences de la bibliothèque ou l'organisation d'animations.

Rejoignez-nous, vous n'ouvrirez pas que des livres ...

Inauguration

L'aménagement du centre touche à sa fin.

Les différents projets : création de la bibliothèque, de la salle des associations et du gîte ainsi que l'aménagement du parking de la salle des fêtes, du local technique et de la place du monument aux morts.

Nous vous invitons à l'inauguration qui aura lieu le samedi 14 septembre à 11h.

Il sera possible de visiter les bâtiments à partir de 10h.

Quelques règles de vie

L'élagage

En complément du lamier l'année dernière, nous vous rappelons la nécessité d'élaguer vos haies ou vos arbres lorsqu'ils bordent la route communale. Il en va de la sécurité de tous et particulièrement les piétons ou les cyclistes.

L'élagage doit être réalisé sur toute la hauteur, faute de quoi le haut de la haie risque de s'affaisser sur la chaussée en période de neige.

De nombreuses coupures d'électricité sont liées aux chutes d'arbres sur les lignes! Vous pouvez consulter les consignes d'élagage concernant les lignes ERDF de distributions d'électricité :

http://www.revel-belledonne.com/sites/default/files/plaquette_erdf_elagage.pdf

Les déchets végétaux

La réglementation stipule que :

- Le brûlage des déchets végétaux est interdit par arrêté préfectoral toute l'année pour les communes ayant accès à une déchetterie ;
- Une dérogation est accordée par *arrêté préfectoral* aux exploitants agricoles et forestiers sous certaines conditions ;
- Une dérogation par arrêté préfectoral est également accordée dans le cadre de la lutte contre les nuisibles.

Des solutions alternatives au brûlage existent :

- Débiter le bois, le faire sécher et l'utiliser pour le chauffage domestique, si possible dans un bon poêle qui émettra jusqu'à 100 fois moins de particules (et qui aura l'avantage de vous chauffer) ;
- Composter les feuilles, déchets de tonte et mauvaises herbes avec vos restes de cuisine et récupérer un très bon apport pour vos plantations ;
- Broyer vous-même les branches non récupérables et épandre les résidus sur vos massifs pour maintenir l'humidité et enrichir votre sol.

Déneigement et salage

Un déneigement efficace est apprécié par chacun mais c'est l'affaire de tous.

Nous vous demandons de ne pas laisser vos véhicules en bord de route pour ne pas gêner, voire empêcher le passage du chasse-neige.

Extension du local technique

Les travaux du bâtiment sont déjà bien avancés. Il reste l'aménagement des abords et l'agencement du local de rangement pour les associations en collaboration avec celles-ci.

Cette extension permettra de stocker l'ensemble du matériel communal, notamment le tracteur (engins de déneigement), le pick-up, le tracteur tondeuse et le matériel à venir (mini-pelle).



Travaux à venir

Suite à la campagne de radar pédagogique de février 2019, des vitesses excessives ont été enregistrées au niveau de l'école.

Pour sécuriser cet espace routier, des travaux seront réalisés dans le courant de l'année.

Révision du P.L.U.

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), lancée en 2016, devrait aboutir en cette fin d'année 2019.

Malgré la complexité de la tâche pour des personnes non rompues aux subtilités du code de l'urbanisme et de toutes les lois régissant l'exercice et malgré quelques sujets imprévus, la commission urbanisme a réussi globalement à tenir le planning prévisionnel qui avait été envisagé il y a maintenant presque 3 ans.

Après un bilan du PLU actuel réalisé en 2016, le travail avec le bureau d'études Loup et Menigoz a démarré en mai 2017 par une phase de Diagnostic.

Ce diagnostic nous a amené à l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Cette pièce importante du PLU récapitule les enjeux de la commune et présente les principes d'aménagement que nous mettons en place pour y répondre.

Ce PADD vous a été présenté en réunion publique le vendredi 1er juin 2018.

Ce PADD a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal le 21 juin 2018, date à partir de laquelle il a été possible de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées sur la commune. En effet, si les règles du PLU en vigueur s'appliquent toujours, les nouvelles constructions ne doivent pas être en contradiction avec les principes du futur PLU énoncés dans le PADD.

Après l'élaboration du PADD, le travail de la commission a porté sur sa traduction réglementaire : la définition du zonage, l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation et la rédaction du règlement.

La définition du zonage est une tâche complexe, car il doit être conforme aux lois (Grenelle, Montagne, ...) qui s'appliquent à notre commune, prendre en compte les contraintes environnementales (zones humides, Natura 2000, corridors biologiques, ...) et compatible avec le SCOT de l'Avant Pays Savoyard qui définit notamment une population cible à l'horizon de 10 ans, d'où découlent un nombre de logements et une surface urbanisable maximum à prévoir sur la commune.

Le résultat de ce travail vous a été présenté lors d'une seconde réunion publique le mercredi 6 février 2019.

Nous allons maintenant finaliser les documents du PLU (zonage, règlement, rapport de présentation) qui sera arrêté par le conseil municipal début juin 2019. Il sera ensuite soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA : communes voisines, communauté de communes et surtout la préfecture, la chambre d'agriculture, le SCOT ...). Ces PPA auront 3 mois de délais pour donner leur avis.

Ensuite aura lieu l'enquête publique durant un mois. Elle se tiendra fin septembre – début octobre. Vous serez informés des dates de permanence par un flyer distribué aux habitants de Saint Paul et par la presse. Il est important de venir consulter l'ensemble des documents du PLU qui sont portés à votre connaissance. Vous pourrez exprimer vos demandes ou vos remarques dans un registre tenu par le commissaire enquêteur.

A la réception du rapport du commissaire enquêteur, nous modifierons le document à la marge pour intégrer les remarques des PPA et certaines demandes des habitants. Le PLU sera approuvé par le conseil en fin d'année 2019.

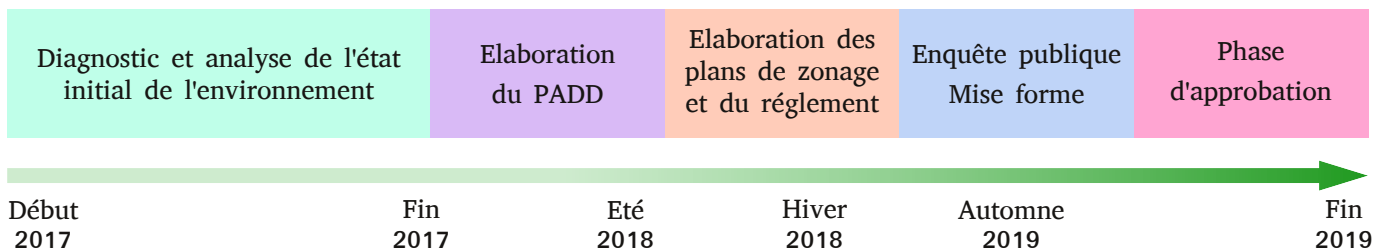
Si vous avez des doléances, vous pouvez continuer à en faire part à la mairie jusqu'à fin mai, dans le registre mis à votre disposition en mairie.

Réunion publique PLU-PADD du 01 06 2018

Une quarantaine de personnes ont assisté à la première réunion de présentation du PADD.

Réunion publique PLU du 08 02 2019

Environ 80 personnes sont venues s'informer et échanger sur l'état d'avancement du PLU.



L'adressage

Le déploiement de la fibre optique sur la Savoie impose un référencement des futurs abonnés.

Pour cela, nous avons engagé la nomination des voies et la numérotation des propriétés.

Le choix des noms de rue est à l'initiative de la municipalité qui, sur conseil du cabinet d'étude mandaté pour ce projet, a souhaité y associer des habitants. La thématique retenue est la continuité de l'existant tels que le nom d'un chemin, d'un hameau, d'un pré mais aussi l'histoire de la commune et de ses habitants.

Le numéro de chaque entrée sera basé sur le système métrique c'est-à-dire la distance en mètres depuis le début de la rue.

La poste autorise jusqu'à 5 lignes pour votre adresse, vous pourrez, si vous le souhaitez, faire apparaître le nom de votre hameau.

Nota : le nom officiel de la commune est Saint-Paul. Saint Paul sur Yenne est le nom usuel qui n'est pas reconnu par toutes les administrations et certains systèmes de géolocalisation.

Les choix techniques sont terminés. Le référencement administratif auprès des différents services va maintenant débuter (pompiers, services publics, système de référencement GPS,...).

Les délais de mise en œuvre dépendent des différents acteurs.

Concernant l'adressage physique (panneau de rue et numéro à l'entrée des propriétés), le conseil municipal a décidé de ne pas le faire. Pour information, le coût de l'équipement physique était estimé à 28 000 €.

Des informations plus précises vous seront fournies à l'automne pour vous guider dans vos démarches à effectuer auprès des différents services.

Le cimetière

Nous n'avons plus le droit de désherber les allées à l'aide de produits phytosanitaires.

Plutôt qu'un désherbage manuel très consommateur de temps (et dont l'efficacité reste à prouver), nous avons fait le choix d'un engazonnement complet des allées. Des gazons adaptés pour les cimetières existent.

Ces travaux seront réalisés par une entreprise locale. Il est techniquement préférable de ne pas les faire avant les grosses chaleurs estivales. La mise en herbe sera donc faite en septembre. Nous sommes dans une année de transition lors de laquelle des mauvaises herbes vont se développer. Nous essaierons de limiter leur prolifération.

Malgré cela le rendu aura un aspect un peu "négligé". Merci de votre compréhension.

Les bacs des déchets ont été déplacés à l'angle sud-est pour faciliter l'accès par l'employé communal. Il pourra ainsi aller à coté avec le tracteur, jusqu'à présent il devait faire passer les déchets par-dessus le mur.

Des travaux importants ont été réalisés dans le cadre de la mise aux normes de notre cimetière :

- La suppression du "rang commun", emplacements occupés par les défunts dont la sépulture a été prise en charge par la mairie et qui n'avaient pas de concession.
- La création d'un ossuaire pour déposer les reliquaires des personnes issues du rang commun.
- La création d'un jardin du souvenir, placé entre les columbariums, destiné à accueillir les cendres des défunts (des familles) qui ont fait le choix de la dispersion.
- La numérisation de l'ensemble des emplacements qui permettra une bonne gestion administrative du cimetière.
- Une mise à jour du règlement intérieur.

*La photo sur la page de couverture
en haut à gauche représente le lavoir situé
au hameau Les Vellats.*

L'école

Les fratries des écoles de St Jean et de St Paul

Suite aux changements de personnel à l'école de St Jean, les institutrices sont amenées à fermer le portail à 8h30 avant de rejoindre leur classe.

Afin de permettre aux parents, ayant des enfants sur les deux écoles, de déposer leurs enfants à l'école de St Paul puis à celle de St Jean, la garderie de St Paul accueille gratuitement ces enfants à 8h10 sur le temps périscolaire depuis le mois de janvier 2019. Cela permet de palier aux éventuels retards liés au trajet, source de désagréments pour les enseignants de St Jean ayant débuté leur cours.

Les travaux

Dans la continuité des travaux de l'été dernier, après la modification des locaux qui ont permis d'accueillir la classe des grands dans la partie récente du bâtiment, la garderie et son couloir sont susceptibles d'être rafraîchis dans le courant de l'été.



L'équipement multimédia

L'achat d'un vidéoprojecteur interactif est prévu pour la deuxième classe.

L'acquisition d'un kit de robots permettra aux élèves de découvrir les bases de la programmation.

Ces achats bénéficieront d'une subvention de 50%.

Les AMENAGEMENTS

Le gîte

Les travaux d'aménagement se terminent sans encombre, pour une ouverture courant juin.

Sa capacité est de 10 personnes avec 3 chambres de 2 et 1 chambre de 4.

Le projet de départ était une location associée à celle de la salle des fêtes. Aujourd'hui, il pourra aussi être loué indépendamment notamment pendant la semaine, pour accueillir une clientèle de passage.



Nous sommes en cours de finalisation des différents labels :

- Gîtes de France ;
- Label vélo qui a nécessité un aménagement de la cave pour y stocker et réparer les vélos ;
- Label pêche.

Pour ces deux derniers labels, les structures qui nous ont accompagnés tout au long du projet nous ont incité à répondre à une carence en logements de tourisme de ce type, identifiée dans l'avant pays savoyard.

La gestion des réservations et l'accueil sont des phases récurrentes qui demandent un savoir-faire. Nous nous sommes appuyés sur le retour d'expérience de la mairie de Verthemex.

La grille tarifaire est inspirée des tarifs pratiqués dans l'avant pays Savoyard.

Week-end 2 nuits ou 2 nuitées	Week-end 3 nuits ou 3 nuitées	Milieu de semaine (L, M, M, J, V)
400€ Vend 16h à Dim 18h	530€ Vend 16h à Lun 10h	550€ Lund 16h à Vend 18h

Pour plus d'informations, s'adresser à la mairie.

Le financement :

- Coût de la rénovation : 108 320 € HT
- Subvention de la région : 54 160 € HT
- Subvention du Conseil Départemental : 20 000 € HT
- Part de la commune : 32 160 € HT

L'inauguration de l'ensemble du bâtiment aura lieu le samedi 14 septembre à 11h00.

Les visites pourront se faire à partir de 10h00.

Les Mappes sardes

St Paul dispose de 3 cartes de 1822 couvrant la commune. Ces mappes ont été restaurées et encadrées.

Elles sont visibles à la mairie dans la salle du conseil.



Avant et ...



... après la restauration

N'hésitez pas à venir les découvrir aux heures d'ouverture de la mairie.

La vie à l'école

La municipalité a le souci d'améliorer les conditions d'accueil des élèves. A la rentrée 2018, la classe des grands s'est installée dans le nouveau bâtiment, pour davantage de confort (espace, luminosité, équipement informatique avec un tableau numérique). Un travail d'équipe a permis de réfléchir en amont à ce nouvel agencement en repensant le bâtiment dans sa globalité (spécificité des salles, déplacement des élèves, rangement et organisation générale).

Un équipement informatique renouvelé, en réseau, avec 12 ordinateurs portables, déplaçables à l'aide d'un chariot, est en cours de finalisation. De plus, les élèves disposent dans chaque classe de 2 ordinateurs : ils se connectent avec leurs identifiants pour accéder à leur espace personnel de travail afin de s'initier au traitement de texte ou effectuer un exercice.

Notre travail s'inscrit dans un projet d'école avec une équipe éducative cohérente (enseignantes, ATSEM, et personnel périscolaire). La vie de l'école se fonde sur les valeurs qui permettent de vivre en société (respect, tolérance, solidarité, dialogue, politesse), parce que c'est un préalable indispensable pour permettre l'accès de tous au savoir.

Le projet artistique Orchestre Buissonnier

Ce projet fait partie du projet d'école (volet culturel).

Il est mené conjointement par Isabelle Marrillet (musicienne intervenante CCY), Yannick Cordou (artiste de la Compagnie du Chat aux Grandes Oreilles) et Marie-Christine Sulpice (interventions ponctuelles, Compagnie du Chat aux Grandes Oreilles).

La mission de l'école est de proposer une ouverture artistique et culturelle et de permettre de rencontrer des artistes, des spectacles vivants... Les objectifs sont transversaux et les acquis se retrouvent dans plusieurs domaines d'apprentissages. Le comportement d'élève (écoute, concentration, investissement, recherche, coopération) est enrichi de "savoir être" qui permettront des progrès dans les matières fondamentales. Chaque élève trouve sa place dans ce projet et se sent valorisé par sa participation et ses progrès.



Vendredi 29 juin 2018, les élèves ont présenté l'aboutissement de leur projet artistique. Les parents ont répondu nombreux à l'invitation autour de leur association partenaire "Les Amis de l'école" pour partager ce moment musical de grande qualité. Les élèves ont joué plusieurs morceaux, en orchestre, avec des claviers, des psaltérions, des ukulélés, des métallophones, des xylophones, des claves, des tambours et percussions. Des parents musiciens ont également joué aux côtés des enfants. Un chant final a réuni public et enfants dans une même mélodie.

Le centenaire de l'armistice

Pour le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, les élèves de St Paul ont fabriqué chacun un bleuet (en laine), symbole de la Grande Guerre. Deux bouquets de bleuets ont ainsi été confectionnés, un pour la classe des Grands et un pour la classe des Petits, et les enfants ont déposé ces bouquets lors de la cérémonie du 11 novembre 2018 au Monuments aux Morts de St Paul.



Intervention arts plastiques

Dans le cadre d'un stage, l'école de St Paul accueille Virginie Petit pour une intervention en arts plastiques, tous les lundis de janvier et février 2019, sur les thèmes :

Classe des petits : travail autour des paysages.

Travail sur le 1er plan et le second plan.

Peintures de la dent du chat.

Classe des grands : projet sur les animaux fantastiques.

Croquis d'animaux réels puis progressivement, transformation des animaux vers des animaux fantastiques jusqu'à leur réalisation en volume (avec des objets de récupération).

Les élèves se sont investis avec intérêt et plaisir dans l'activité. Les réalisations sont très réussies et ont été exposées, pour les parents, à l'occasion de l'invitation du carnaval le 5 mars à l'école. La classe des Grands a fabriqué d'autres animaux fantastiques pour décorer les tables du repas des aînés de St Paul en avril 2019.



Animation Kapla "La journée des architectes en herbe"

Le 19 mars après-midi, à la salle des fêtes de St Paul, les 2 classes de l'école ont fabriqué une construction commune : un pont.

La classe des petits a monté le pont inférieur, et la classe des Grands a fabriqué le pont supérieur avec le train.

Un moment de jeu pour travailler des notions mathématiques (géométrie, espace...), de physique, d'architecture et d'arts plastiques (choisir et agencer des formes, adopter des techniques et des procédés spécifiques qui exigent à la fois rigueur et fantaisie).



Carnaval 2019 à l'école

Les élèves ont fêté carnaval à l'école et pour l'occasion, ils ont réalisé en groupe une chorégraphie collective sur une musique choisie et l'ont présentée aux familles.

Le batik avec Koffi Pre

Chaque élève a fabriqué son batik, pendant une demie-journée grâce à l'intervention d'un artiste batikleur togolais, Koffi Pre, de l'association Arts et Couleurs d'Afrique, les 11 et 12 avril 2019.



Batik : technique d'impression sur tissu de certains pays africains

Par cette rencontre avec Koffi, les élèves ont pu découvrir quelques éléments de la culture togolaise. Il y avait également une dimension de solidarité : les établissements qui accueillent Koffi contribuent au développement des projets de l'association à Tawa (Togo).

Paroles d'élèves :

"Nous avons réalisé des batiks. Nous avons été guidés par un artiste batikleur, Koffi Pre. il vient du Togo. Nous avons ressenti du bonheur en créant notre batik. C'était exceptionnel! Le travail est délicat. Chaque étape nous étonnait. Nous étions attentifs. Quand on trempe le tissu dans le bac noir, c'est magique!"

Lire et Faire Lire

Chaque lundi, depuis octobre, Ginette ou Marie-Christine, Gaby ou Marie-Hélène, Marie-Thérèse, retraitées, retournent à l'école !



Elles arrivent à 16h30 avec un gros sac de livres et déjà 18 enfants, répartis en 3 groupes, les attendent avec impatience.

"Qu'est ce que tu nous lis aujourd'hui ?"

Pendant une demi-heure, elles vont faire vivre les mots et les histoires, pour conduire les enfants à l'aventure, et leur donner l'envie de lire. Elles s'appuient toujours sur les livres, car l'objet est important, autant que l'histoire, le conte ou la poésie. Les illustrations, très appréciées des enfants, les sensibilisent aux arts graphiques.

Rappelons que l'association Lire et Faire Lire a été créée il y a vingt ans par l'écrivain Alexandre Jardin pour donner aux enfants le goût de la lecture et favoriser la rencontre entre les générations. Tous les bénévoles de l'association doivent avoir plus de cinquante ans.

Ils apportent une bienveillante attention aux enfants, en plus du plaisir partagé de la lecture et des histoires.

Pour les petits comme pour les grands, comme l'écrivait Jean Ghéhenno, "un livre est un outil de liberté".

Ginette, Gaby, Marie-Christine, Marie-Hélène, Marie-Thérèse.

*La photo sur la page de couverture
en haut à droite représente le lavoir situé
au hameau Le Lutrin*

Les Amis de l'école

Cette année 2018/2019 a été marquée par de nombreux événements :

Nous avons assuré pour la 1ère fois la buvette en plein air près de la salle des fêtes pour la fête de la musique : un moment très agréable partagé avec les musiciens de St Paul et le public venu très nombreux. Cette initiative sera réitérée pour la prochaine fête de la musique le 18 juin.



La fête de l'école a eu lieu le 29 juin : les enfants nous ont offert un magnifique spectacle orchestré grâce à une association d'instruments tels que le tambourin, xylophone ou cajon ...

Notre traditionnelle vente de tartes cuites aux sarments dans les fours des Callamand et de la Palette (517 vendues) : beaucoup de bénévoles étaient présents. Merci à eux pour leur enthousiasme et le temps consacré à cette action. Rappelons que cette vente de tartes permet de financer en partie les projets pédagogiques et culturels dans le cadre scolaire.



Pour finir l'année 2018, nos enfants ont eu la visite du père Noël qui leur a apporté des cadeaux tels que des livres et un vélo. Cette fête de Noël s'est terminée sous le préau de l'école, autour d'un chocolat chaud et de bons gâteaux confectionnés par les parents.

Le 5 mars un sein de l'école a de revêtir leur plus de profiter d'un maîtresses qui ont sur le temps scolaire leur participation.



carnaval organisé au permis à nos enfants beau déguisement et goûter. Merci aux accordé un moment et aux parents pour

La chasse aux œufs autour de l'église s'est déroulée le samedi 13 avril au matin.

Enfin l'année scolaire se terminera par une fête différente des précédentes. De la musique au ludique il n'y a qu'un pas ; à nous d'essayer de les épater cette année. Rdv donné le 28 juin

Le bureau des amis de l'école.

Le Club Relax

Qui dit "RELAX", dit "détente" !

Tous les mardis après-midi, sauf juillet-août, les adhérents se retrouvent pour jouer, bavarder, échanger et c'est nouveau en 2019, se balader sur les chemins du village ou faire une partie de pétanque.

Au printemps 2018, l'auberge "La Grange à Jules" à Chapeiry nous accueillait pour un déjeuner-spectacle sur le thème d'une journée à Montmartre avec des chansons et danses du vieux Paris.

Avant les vacances d'été, nous avons découvert le parc de la Tête d'Or en train touristique avec sa roseraie, son jardin botanique et son parc zoologique.

En septembre, la haute Tarentaise était au programme avec visite d'un atelier de torréfaction de café à l'ancienne puis découverte de la fabrique artisanale de crozets du "Père Rullier". Après un bon repas, une visite commentée du musée de la Forge et du bijou de Seez a satisfait tout le monde, surtout les dames avec plus de 200 bijoux (croix, cœurs, broches ...).



Nous nous engageons dans la vie de la commune : fête des fours, tricotage de bonnets et écharpes pour les décorations de fin d'année.



Trois dates à retenir en 2019 :

- 12 avril : Déjeuner spectacle à La Villa, cabaret à Montbonnot (38) ;
- 21 juin : Parc des oiseaux à Villard les Dombes ;
- 20 septembre : Visite de Samoëns avec la cascade du Rouget et découverte commentée de Sixt Fer à Cheval (74).

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous auprès des membres du club.

C'est avec plaisir que nous accueillerons de nouveaux Sanpaulans.

Génération BJ

Lors de notre Assemblée Générale du 11 février 2018, 16 membres ont renouvelé leur adhésion.

Outre les sorties habituelles que nous effectuons chaque année (Bugey, Crazy Toy, Montalieu, etc...), un organisateur nous a mené sur les chemins Auvergnats lors du week-end de Pâques et nous avons pu profiter d'un excellent séjour de 3 jours avec randonnées et découverte de la région.



En juin, Generation BJ a participé à la journée verte de St Paul en nettoyant, le chemin rural des Pins.

Les 15 et 16 septembre, nous avons renouvelé notre présence lors du rassemblement "Les Belles Mécaniques" qui s'est déroulé sur la commune Les Mollettes afin d'organiser des baptêmes 4x4 et de reverser une partie des bénéfices au profit de l'association Lucioles. Ce fut encore une belle réussite pour 2018 et nous entendons être à nouveau présent cette année. Nous vous attendons nombreux les 14 et 15 septembre 2019 au même endroit pour partager un moment de bonheur et nous aider ainsi à faire don de plus d'argent au profit de l'association qui œuvre pour améliorer le quotidien des enfants gravement malades et qui sont hospitalisés sur de longs séjours.

Lors de l'année écoulée, nous avons également redécouvert avec grand plaisir le terrain d'Activert sur lequel nous avons partagé, nombreux, un week-end ensoleillé et plein de convivialité.

Le roadbook 2018 restera sans doute inoubliable puisqu'il nous a mené de Bastia à Ajaccio par les routes et chemins sur une période de huit jours.



Après une traversée en bateau pris à Toulon, nous avons pu ainsi découvrir Bastia, le Cap Corse, St-Florent, le Désert des Agriates, la plage de Ghignu, San Antonino, Corté, Zicavo, le plateau de Coscione, la Forêt de L'Ospedale, Porto-Vecchio, Bonifacio, le Rocher du Lion, Sartène et Ajaccio. Même si le temps n'était pas toujours clément, nous avons pu nous faire plaisir tout en admirant de magnifiques paysages. Un seul regret cependant ; nous n'avons pu voir les aiguilles de Bavella qui étaient cachées sous un épais brouillard.

Nul doute que ce roadbook ou un autre sur la Corse sera de nouveau programmé dans les années à venir.

Lors de notre Assemblée Générale du 12 Février 2019, deux nouveaux adhérents ont rejoint le club et c'est encore un calendrier sympathique qui a été élaboré pour cette nouvelle année.

Avis aux amateurs !

Toute personne est la bienvenue même en cours d'année.

Pour ce faire, il vous suffit de contacter Gérard CARLES (Président de l'Association Generation BJ) au 06.03.12.27.40 (les après-midis de préférence).

A bientôt pour de nouvelles aventures.

L'ACCA

L'ACCA de St Paul est une nouvelle fois un acteur dynamique de la commune par le succès des événements qui ont mobilisé les membres de l'association durant l'année 2018 et 2019.

En partenariat avec la commune, participation à l'élagage des sentiers pédestres et vététistes.

Protection des cultures par la mise en place de clôtures suivant un calendrier précis, semis ; maïs en lait, blés, orges.

Boudin à la chaudière qui a remporté encore une fois un énorme succès.

L'équipe était bien sûr satisfaite de ce succès, signe de fidélité et de qualité.

Une nouveauté, le 3 mars à St Paul, avec le partenariat de l'AFACCC, l'ACCA a organisé une démonstration de meutes de chiens sur la voie du lièvre.

Dès le matin l'activité s'est déroulée dans un environnement exceptionnel accessible à tous.

De nombreuses familles sont venues voir gambader les capucins (lièvres) sur les récris graves des chiens, et ont partagé le repas préparé entièrement par les chasseurs.

Les démonstrations se sont poursuivies dans l'après midi jusqu'à la clôture où les agriculteurs de notre secteur ainsi que les élus locaux étaient invités au verre de l'amitié.

Merci aux chasseurs et bénévoles qui ont contribué au succès de ces manifestations.



Le Tennis club Sanpaulan



Le club de tennis de Saint Paul vous recevra pour les inscriptions de la saison 2019 - 2020 le dimanche 23 juin de 10h à 14h avec un apéritif à partir de 11h30.

Lieu : le terrain de tennis.

Courriel: tennisstpaul@gmail.com

Le Comité des fêtes

La fête des Fours

Comme le veut la tradition les 26 et 27 janvier 2019 le comité des fêtes a organisé la fête des Fours de notre commune. Cette manifestation a été menée à bien grâce à la participation de nombreux San-Paulans. Des familles au complet étaient présentes.

Comme l'année précédente les fours des Callamand, de la Palette (les 2 fours), de la Terrosière, des Vaissellets et des Vincents ont été en chauffe sur pratiquement trois jours.

Nous avons cuit, comme d'habitude, des pains (en boule et longs) et les tartes à l'oignon et au flan ainsi que les pizzas.

La surprise de cette année fut la balade gourmande qui, bien que traditionnelle, a été pratiquée par un nombre surprenant de participants.

Habituellement nous comptons environ 80 randonneurs ; or cette année 180 participants se sont présentés. La météo nous a bien aidés (soleil sur fond de neige). Par contre cela nous a posé des problèmes d'approvisionnement des différents fours, car les randonneurs sont arrivés par groupes importants (au moins 30) à chaque four.



Nous essaierons de mieux nous organiser l'année prochaine en souhaitant que le temps nous aide.

La fête s'est terminée le dimanche par le traditionnel repas. Cette année nous avons simplifié notre service pour soulager nos bénévoles. Le repas a été servi sur des plateaux comme au bistrot. Nos convives ont apprécié le menu concocté par notre jeune "chef". Ils ont pu manger accompagnés par nos élèves musiciens et distraits par un couple de danseurs sur des thèmes de jazz des années 30.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette fête : les organisateurs de la balade, les boulangers, les préposés aux tartes, les vendeuses, les animateurs du bar, les équipes des fours, les livreurs, l'équipe de la cuisine, les installateurs et les nettoyeurs. En n'oubliant pas la dizaine de très jeunes dont certains étaient présents très tôt le matin. Un grand merci également à tous nos très nombreux visiteurs et acheteurs !

Les fagots

Pour l'année prochaine il nous faudra comme d'habitude du carburant pour cuire les pains et les tartes. Le samedi 9 mars entre deux petites gouttes de pluie, le ramassage des fagots a eu lieu dans les vignes de nos vigneronns habituels. Les "Amis de l'école" se sont joints à nous.

Nous remercions chaleureusement ces bénévoles et surtout les jeunes présents.

Le cirque et la magie

Le vendredi 26 avril, 17 jeunes Sanpaulans (de 8 à 12 ans) après 12 heures d'entraînement nous ont offert un captivant spectacle de cirque. Reprenant un ensemble de sketches, ballet de rubans, équilibre et adresse, ils nous montré comme des professionnels : les Arts du Cirque. Les spectateurs (50 adultes et de nombreux enfants) n'ont cessé d'applaudir tant ce spectacle était un véritable exploit.

Nous remercions à nouveau Viviane et Nicolai Starosseltsev, leurs entraîneurs et metteurs en scène et bien sûr nos 17 jeunes concitoyens.

Les mêmes artistes ont distrait nos anciens le dimanche 28.



La journée du patrimoine

Le comité des Fêtes a assuré le buffet de cette journée à Saint Paul.

*La photo sur la page de couverture
en bas à gauche représente le lavoir situé
au hameau Les Vincents*

Jean Moreau : le doyen de notre commune

Nous avons rencontré Jean qui aura 95 ans à la fin de cette année 2019 dans sa maison située dans le hameau des Lutrins. Il y vit avec son épouse Gilberte depuis leur mariage en 1953 : 65 ans de vie commune ! Depuis cette date, Jean a été agriculteur et s'est beaucoup investi dans la vie locale. Il a été président de la coopérative laitière de Yenne pendant 10 ans, de 1979 à 1989. Il a été également conseiller municipal et adjoint dans notre commune durant 3 mandatures.

"Dans les années 60, on comptait une trentaine d'agriculteurs sur Saint Paul alors qu'aujourd'hui il doit en rester 3 ou 4 !"

Les cheptels étaient beaucoup plus réduits qu'actuellement, Jean avait une vingtaine de vaches laitières. Dur labeur en ce temps-là car Jean se levait à 4 heures 30 pour faire la traite et livrer le lait à 6 heures pour le ramassage du matin ! A cette époque-là, il n'y avait pas de tank réfrigéré...



Jean avait un talent caché : il créait et construisait des maquettes de bateaux, de voitures et bien d'autres objets. Il réalisait tout cela en plus de son activité agricole, déjà bien intense, les samedis soirs et les dimanches.

Il s'agit là de réalisations tout-à-fait remarquables par la taille des maquettes, la finesse de construction et le souci des détails.

Il ne s'agit pas de maquettes pré-construites juste à assembler, mais bien d'une fabrication totale de tous les éléments (coque, cordages, voiles, échelles à nœuds, etc...), le bois utilisé étant surtout du frêne et du balsa.

Nous avons pu particulièrement admirer le 3 mâts Belem et la Caravelle de Christophe Colomb, la Santa Maria.

"Je n'ai jamais compté les heures de travail que cela a pu représenter, mais pour moi c'était de la passion et du plaisir." nous a confié Jean.



Bravo et chapeau Monsieur Jean pour toutes ces belles réalisations !

Claudine MARTEN et Patrick PROD'HOMME

Le dernier seigneur de Choisel

Si notre commune possède plusieurs maisons fortes il n'est pas facile de se faire une idée de la manière dont on y vivait à l'intérieur au Moyen Age. Par contre, pour le XVIIIème siècle nous disposons d'un certain nombre de témoignages écrits précieux qui nous permettent d'entrer dans l'intimité des familles des seigneurs avant que la Révolution ne mette un terme à un mode de vie séculaire. Pour le château de Choisel nous avons la chance de pouvoir consulter aux archives départementales de la Savoie un registre manuscrit qui est un livre de comptes couvrant la période de 1770 à 1782 (voir sources). Il a été écrit par le vicomte de Choisel lui-même, Charles François, qui demeure au château. L'auteur parle à la première personne.

Charles François est né en 1718 et décédé en 1782. Il appartient à la puissante famille des de Seyssel connue avec certitude dès le XIIIème siècle et qui comportait pas moins de 19 branches différentes. La branche des de Seyssel-Choisel est un rameau détaché de la branche des Seyssel-Sothonod. Charles François est le fils de Jean-Pierre de Seyssel qui a accompli une brillante carrière l'ayant conduit au grade de colonel. Louis XIV a confié à ce dernier une charge d'aide de camp dans l'armée des Flandres. Sa mère est Jeanne Louise de Lescheraines. Charles François a deux sœurs qui sont toutes deux religieuses dans un monastère de Vienne en Dauphiné. Une troisième sœur épousera Charles Nicolas de Grailly. Le frère aîné ne se mariera pas et Charles François est le dernier enfant du couple.

Charles-François épouse sa cousine Sébastienne Pétronille de Seyssel de la branche des Châtelard-la-Balme. La signature du contrat a lieu à la Pierre croisée, à la limite des paroisses de Yenne et de la Balme ce qui s'explique par le fait qu'on se trouve là sur la frontière entre la Savoie et la France, deux états souverains. Charles François et Sébastienne n'auront pas de descendance ce qui met fin à la branche des Seyssel-Choisel

Il dirige l'exploitation de son domaine et vit de ses rentes. L'hiver il le passe à Yenne dans sa maison située sur le côté nord de la place Charles Dullin actuelle et Demoiselle du Goy de la monte au château de Choisel qui s'acquitte de la location des terres. L'exploitation des terres il la confie à un fermier qui deux fois par an Saint-Paul de la branche des Dupasquier dit propriété de Choisel est sarde, c'est-à-dire à l'époque du tenant compte des terres de Malet, hectares. C'est plus que la surface du marquis de Yenne, Vulliet de la importante surface de vignes sur les terres en pente qui entourent le château. Charles François emploie un domestique dénommé Carron, un voiturier Dognin qui lui apporte ses lettres venues de Chambéry, une cuisinière étrangère à la commune.



domaine et vit de ses rentes. maison située sur le côté nord de qu'il a acquis en 1755 de Martinière. A la belle saison il est sa maison des champs. à un fermier qui deux fois par an Longtemps c'est un Dupasquier de notaires qui va remplir cette tâche Lapalu ne le remplace. La importante. Selon le cadastre père de Charles François et en elle s'établit à un peu plus de 217 des terres du seigneur de Lucey ou Saunière. Il y a en particulier une

Charles François procède à de nombreux travaux d'aménagements du château. Réfection de la toiture et d'une souche de cheminée, réparation de galandages, peinture des persiennes, plantation de tilleuls dans l'allée du château, réparation à la grange de la Nouvellière.

Pour son habillement le vicomte fait confiance au tailleur Percevaud. Il lui commande des habits neufs mais parfois il lui demande par mesure d'économie de retourner d'anciens habits. Il porte habituellement la culotte

ST-PAUL D'HIER et D'AUJOURD'HUI

de velours noir et des bas de soie de même couleur. Par-dessus il porte un "surtout", une sorte de cape ample. Pour la nuit il utilise une robe de chambre de couleur verte. C'est Bertier de Yenne ou bien Barlet qui viennent le raser ou peigner ses perruques.

Charles François voyage de temps à autre. Le 22 mars 1778 il règle la dépense à un dénommé Clocher dit Carelu de Meyrieux, forgeron, qui lui a confectionné une voiture à cheval complète. Le 10 juillet 1776 Joseph Moiroud le conduit jusqu'à Bourdeau pour un voyage à Chambéry qui durera environ trois semaines. Durant l'hiver 1779, 1780 il fera un voyage de trois mois à Lyon. L'aller au moins se fait sur le Rhône dans un bateau appartenant à l'entreprise Maigre qui exerce le métier de marinier à Yenne. Au cours de ces voyages il fait de nombreuses emplettes : vêtements, livres, pharmacie, articles de droguerie .

Le vicomte ne cache pas ses gestes de charité et en particulier il mentionne la somme d'argent qu'il a versé au docteur Récamier de Belley à qui il a demandé de venir soigner un pauvre de la commune.

Au début du mois de janvier 1782 le vicomte ne se sent pas bien et fait venir au château le célèbre médecin de Chambéry, le docteur Daquin ainsi que son médecin habituel le docteur Récamier. Le 13 janvier le "chirurgien" de Yenne, un dénommé Rubod vient lui remplacer son bandage herniaire. Son décès survient brusquement le 7 février 1782 alors que ses écrits n'ont laissé apparaître aucun changement dans ses facultés physiques. On ne peut s'empêcher de formuler l'hypothèse d'une brusque aggravation de l'hernie dont il était affligé mais on n'en sait pas davantage.

Après la mort du vicomte, son épouse Sébastienne Pétronille ne tarde pas à se remarier. C'est chose faite le 26 novembre 1783, à deux heures de l'après-midi, dans la maison presbytérale de Saint-Paul, lorsqu'elle épouse un autre de ses cousins, Joseph-Marie de Cordon qui réside à la Balme. C'est une page mouvementée de l'histoire du château de Choisel qui débute.

Sources :

- Le livre de compte du seigneur comte de Choisel. ADS 28 F 94
- Comte Marc de Seyssel Cressieu. La maison de Seyssel, son origine, sa généalogie, son histoire contemporaine.1900

René Clocher

Comment fonctionne le budget communal ?

Le budget est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les dépenses d'un exercice.

Il est divisé en deux sections, le fonctionnement et l'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le Fonctionnement

Les recettes proviennent des impôts locaux, des dotations de l'état et des revenus divers issus de la vente de certains services municipaux payants (Restaurant scolaire), des locations ou des participations d'organismes extérieurs.

Les dépenses servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien : Entretien des bâtiments, des routes, paie des employés municipaux, ainsi que les diverses charges financières (taxes foncières, intercommunalité et intérêts d'emprunts).

L'investissement

Les dépenses d'investissement améliorent ou préservent le patrimoine (achat de matériel, travaux de voirie, aménagement du centre, réhabilitation de la cure, etc...). Le remboursement du capital des emprunts entre dans ces dépenses.

Les opérations d'investissement sont financées par les fonds propres de la commune, et éventuellement par des subventions (Département et Etat principalement) qui sont plafonnées à 80% du montant de l'opération. La commune peut recourir à l'emprunt afin de répartir le coût des investissements importants sur plusieurs années. Ceci permet de garder des fonds propres à la commune et donc une capacité d'investissement.

La fiscalité

Cette année, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'augmentation régulière de 2 % pour les raisons suivantes :

- *Les dotations de l'état baissent chaque année et les sommes qui nous sont prélevées pour être versées aux communes plus défavorisées augmentent. Pour ne pas avoir à augmenter fortement l'imposition lorsque les dotations seront insuffisantes, nous préférons augmenter progressivement.*
- *Les taux de subventions sont calculés en fonction de l'effort fiscal de la commune. Si nous n'augmentons pas les impôts, les subventions baissent fortement et donc le coût de l'investissement se répercute sur les habitants.*

Les taux appliqués évoluent donc ainsi :

- Taxe d'habitation : 12.26 % à 12.51 %
- Foncier bâti : 12.27 % à 12.52 %
- Foncier non bâti : 79.95 % à 81.55 %

Ces taux d'imposition s'appliquent sur la base d'imposition foncière déterminée par les services fiscaux de l'Etat et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

Compte administratif 2018

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats annuels de l'exécution du budget

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Atténuation de charges	907,00 €	Charges à caractère général	183 643,97 €
Produits des services	33 840,20 €	Charges de personnel	94 730,54 €
Impôts et taxes	272 654,22 €	Autres charges de gestion courante	25 223,48 €
Dotations et participations	180 027,99 €	Charges financières	13 715,30 €
Autres produits de gestion courante	15 800,00 €	Charges exceptionnelles	0,00 €
Mandats annulés	2 866,22 €	Atténuation de produit	14 978,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	506 095,63 €	TOTAL DEPENSES REELLES	332 291,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Subventions d'investissement	0,00 €	PLU	14 118,19 €
FCTVA	8 228,39 €	Ecole	52 233,14 €
Taxe d'aménagement	14 204,61 €	Remboursement d'emprunts	45 190,10 €
Excédent de fonctionnement	0,00 €	Matériel Mairie	32 357,02 €
Caution	0,00 €	Voirie	8 632,80 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Divers	8 333,35 €
		Bâtiment technique et ancienne cure	67 081,64 €
		Aménagement du centre	44 833,90 €
		Frais d'études	14 616,00 €
TOTAL RECETTES	22 433,00 €	TOTAL DEPENSES	287 396,14 €

Le budget 2018 se clos avec un excédent de fonctionnement 848 059,32 € qui se décompose ainsi :

- excédent de fonctionnement 2018 173 804,34 €
- excédent des années antérieures 674 254,98 €

L'investissement présente un déficit net de 264 963,14 €. Toutefois, comme le solde fin 2017 de l'investissement était excédentaire de 148 396,35 €, le déficit final de l'investissement 2018 est de 116 566,79 €

L'excédent de fonctionnement de l'année 2018 est affecté dans le budget 2019 :

- 116 566,79 € pour couvrir le déficit d'investissement 2018 ;
- 161 388,63 € pour couvrir les restes à réaliser engagés en 2018 et non payés ;
- 570 103,90 € qui sont réinjectés dans le fonctionnement 2019.

Budget previsionnel 2019

Le budget doit obligatoirement être équilibré dans chaque section. Dans les tableaux suivants, les chiffres sont arrondis au millier d'euro près.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Excédent antérieur reporté	570 000 €	Charges à caractère général	516 000 €
Produits des services	31 000 €	Charges de personnel	130 000 €
Impôts et taxes	276 000 €	Autres charges de gestion courante	29 000 €
Dotations et participations	142 000 €	Charges financières	14 000 €
Autres produits de gestion courante	15 000 €	Charges exceptionnelles	25 000 €
		Atténuation de produit	20 000 €
		Virement section investissement	300 000 €
TOTAL RECETTES	1 034 000 €	TOTAL DEPENSES	1 034 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Affectation déficit 2018	117 000 €	Déficit 2018 à combler	117 000 €
Subventions d'investissement	89 000 €	Matériel mairie	34 000 €
Emprunt	0 €	Voirie	55 000 €
FCTVA	30 000 €	Bâtiments publics	25 000 €
Taxe d'aménagement	10 000 €	Ecole	10 000 €
Virement de la section de fonctionnement	300 000 €	Cimetière	50 000 €
		Frais d'études	10 000 €
		Réseaux et défense incendie	35 000 €
		PLU	40 000 €
		Remboursement d'emprunts	47 000 €
		Taxes et opérations diverses	123 000 €
Restes à réaliser : Cure et aménagement du centre	161 000 €	Restes à réaliser : Cure et aménagement du centre	161 000 €
TOTAL RECETTES	707 000 €	TOTAL DEPENSES	707 000 €

L'assainissement collectif

Le Conseil Municipal a décidé également de poursuivre l'augmentation raisonnée de la redevance d'assainissement de 2%.

Tarifs applicables au 1^{er} mai 2019 :

- Part fixe : 28,5 € / an / logement.
- Part proportionnelle : 1,37 € / m³.

Les frais de raccordement restent inchangés :

- Pour une maison neuve d'une surface de plancher inférieure à 130 m² : 7 000 €.
- Pour une maison neuve d'une surface de plancher supérieure à 130 m² : 13 € par m² au delà des 130 m².
- Pour une maison existante : 750 €.
- Pour une création de surface de plancher dans un volume existant : 20 € par m² supplémentaire.

Compte administratif d'assainissement 2018

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultats 2018	Solde fin 2017	Solde fin 2018
Section d'exploitation	30 276,81 €	18 439,71 €	-11 837,10 €	-24 169,43 €	-36 006,53 €
Section d'investissement	22 436,08 €	19 934,75 €	-2 501,33 €	59 609,52 €	57 108,19 €
TOTAL CUMULE	60 143,08 €	38 927,89 €	-14 338,43 €	35 440,09 €	21 101,66 €

*La photo sur la page de couverture
en bas à droite représente le lavoir situé
au hameau Les Vaisselets*



Bienvenue à :

- * **Nathan MAZABRAD**, fils de Johanne MOITEAUX et d'Arnaud MAZABRARD, né le 21 février.
- * **Léon PADEY**, fils de Marilyne MIGUET et d'Alexandre PADEY, né le 28 mai.
- * **Tim BELZ**, fils de Tiphany SALOMON et de Yohann BELZ, né le 1er juin.
- * **Jeanne MILLION-ROUSSEAU**, fille de Virginie BARBIER et de Nicolas MILLION-ROUSSEAU, née le 12 juin.
- * **Jade NIELOUD**, fille d'Anaïs ROYNARD et de Guillaume NIELOUD, née le 1er juillet.
- * **Lou JOUBERT SERASSET**, fille de Marion SERASSET et de Romain JOUBERT, née le 22 août.
- * **Tom TRUSZ**, fils d'Aurélien MARCHAND et de Guillaume TRUSZ, né le 29 août.
- * **Agathe SOURD**, fille de Marie BLANCHET et d'Anthony SOURD, née le 24 octobre.
- * **Léon SOURD**, fils de Marie BLANCHET et d'Anthony SOURD, né le 24 octobre.



Voeux de bonheur à :

- * **Sarah FERREIRA et Richard BOISSON**, mariés le 23 juin à St-Paul.
- * **Martial GONNET et Sébastien BERTOUY**, mariés le 14 juillet à St-Paul.
- * **Valérie ARTALLE et Yannick AUBRY**, mariés le 1er septembre à St-Paul.
- * **Christine GRANGERET et Didier GUERRIER**, mariés le 6 octobre à St-Paul.



Sincères condoléances aux familles de :

- * **Roger, Joseph MAVEL**, décédé le 12 février, à Moutiers à l'âge de 88 ans.
- * **Alfred, Félix, Pierre PIN**, décédé le 24 février, à St-Paul, à l'âge de 90 ans.
- * **Gilbert, Jean-Paul CHEVRE**, décédé le 27 février à Chambéry, à l'âge de 63 ans.
- * **Ferdinand, Marcel, Claude, Francisque CHARBONNIER**, décédé le 6 avril à Chambéry, à l'âge de 81 ans.
- * **Eugène, Jean Marie DOGNIN**, décédé le 29 avril à St-Paul à l'âge de 93 ans.
- * **Michel, Charles, François VANDENBROUCKE**, décédé le 21 juin à St-Paul, à l'âge de 86 ans.
- * **Max, Joseph GUIGUET-BOULOGNE**, décédé le 30 novembre à Aix-les-Bains, à l'âge de 74 ans.

Les inscriptions scolaires

L'inscription s'effectue d'abord en mairie et ensuite à l'école.

- Pour les enfants de petite et moyenne section :
 - L'inscription a lieu à la mairie de Saint Jean de Chevelu (tél : 04 79 36 80 11).
- Pour les enfants de grande section jusqu'à la fin de la primaire :
 - L'inscription a lieu à la mairie de Saint Paul (tél : 04 79 36 81 04).

Pour se rendre en mairie, il est nécessaire de se munir :

- du livret de famille ;
- du carnet de santé ;
- d'un justificatif de domicile.

Prenez rendez-vous ensuite avec l'école.

Le recensement des jeunes

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes français, garçons et filles dès 16 ans.

La démarche est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Les démarches sont à faire à la mairie qui vous remettra une attestation de recensement à conserver précieusement et un dépliant.

Documents nécessaires pour le recensement :

- une pièce d'identité ou éventuellement un certificat de nationalité française ;
- le livret de famille des parents ;
- un justificatif de domicile.

Qui peut faire cette démarche ?

La démarche peut être faite :

- par l'intéressé lui-même (obligatoire si la démarche est faite après 18 ans) ;
- par l'un de ses parents ou par son tuteur.

Recommandations :

L'attestation de recensement vous sera demandée par l'école, pour le permis de conduire, pour les concours et les examens.

L'attestation est à garder précieusement car aucun duplicata ne sera délivré.

Tout changement d'adresse ou de situation après avoir été recensé doit être signalé au Centre du Service National de Varces.

Dans l'année suivant votre recensement, vous recevrez une convocation du bureau du service national de Valenciennes afin d'effectuer la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense). A l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis.

Le recensement à 16 ans facilite l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

La réalisation de travaux

La déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

La déclaration préalable concerne des travaux sur une petite surface.

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

La déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol .

Le formulaire en ligne est disponible sur le site des services publics :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>

il faut ensuite déposer le dossier avec les annexes en 4 exemplaires à la mairie.

Le permis de construire

Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance.

Il s'applique :

- aux travaux créant une nouvelle construction. Ces constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant ;
- aux travaux sur une construction existante. Ils concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².

Le formulaire en ligne est disponible sur le site des services publics :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637>

il faut ensuite déposer le dossier avec les annexes en 6 exemplaires à la mairie.

Téléphonie mobile

Suite à un accord national pluriannuel entre les quatre opérateurs de téléphonie mobile et l'état, relayé localement par les départements, un plan de couverture des zones blanches est lancé. Le département nous demande de lui signaler les zones, si petite soit-elle, où la couverture réseau est défaillante. Les zones blanches (celles sans couverture par au moins un opérateur) seront prioritaires.

Merci de nous signaler les problèmes de couverture que vous constatez.

Bruits de voisinage

Un arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 réglemente les bruits de voisinage dans le département de la Savoie.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

L'inscription sur les listes électorales

Les règles d'inscription ont changé. Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année avec un délai de 2 mois avant chaque scrutin.

L'inscription peut se faire en ligne à l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Centre funéraire

La commune de St-Paul a adhéré au centre funéraire de Chambéry afin que les habitants de la commune puissent bénéficier des prestations et des tarifs du centre funéraire.

Des numéros qui peuvent être utiles

- SAMU : 15
- Police / Gendarmerie : 17
- Sapeurs-pompiers : 18
- Appel d'urgence européen : 112
- Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114
- Enfance maltraitée : 119
- Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11

Les horaires de la déchetterie

- Du lundi au vendredi : 14h à 17h30 (19h en été du 01/04 au 30/09).
- Le samedi : 9h à 12h et 14h à 17h30 (19h en été).

La Communauté de Communes de Yenne

133 rue de la Curiaz 73170 YENNE

- Tél : 04 79 36 90 76
- Fax : 04 79 36 92 72
- Courriel : ccyenne@wanadoo.fr
- Urgence service des eaux : 06 80 60 96 74

Les horaires d'ouverture :

- Lundi / mardi / jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00
- Vendredi : 8h30 – 12h30

Quelques dates à retenir

En juin

- Le 15 à 8h : Journée verte
- Le 18 à 20h : Fête de la musique Sanpaulane
- Le 23 dès 10h : Inscriptions tennis

En septembre

- Le 14 à 11h : Inauguration
- Le 22 à 10h : Journée Sanpaulane
- Le 21 dès 9h : Vente de tartes des "Amis de l'école"

En octobre

- Le 19 à 19h : Réunion publique

En novembre

- Le 11 à 11h : Cérémonie commémorative

En janvier 2020

- Le 17 à 19h : Voeux de la mairie
- Les 25 et 26 : Fête des fours

Pour joindre la mairie

Ouverture au public :

- Mardi: 8h30 à 12h
- Jeudi: 16h à 19h
- Samedi : 8h30 à 12h

Permanence du maire :

- Samedi de 8h30 à 12h sur rendez- vous

Site internet :

- <http://www.stpaulsuryenne.fr>

Contacts :

- Tél : 04 79 36 81 04
- Courriel : mairie@stpaulsuryenne.fr